



VILLE DE CRESPIERES  
YVELINES

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 078-217801893-20251216-202\_067-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16/12/2025

Référence
2025-67

Objet de la délibération
<b>Autorisation d'engager la vente d'un local au profit de Mme Angie FRANCESCHINA</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	14

Date de la convocation
11/12/2025

Date d'affichage
11/12/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE  
Le : 18/12/2025

Et

Publication ou notification du :  
18/12/2025

L'an 2025 et le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maire de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

#### Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Laure DEVAUD PINON, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Véronique BIGARD à M Adriano BALLARIN, M Didier LE SAUX à M Michel ODDOS.

Absents : Mme Virginie DUMONT, M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Nereida LANGE

Objet de la délibération : Autorisation d'engager la vente d'un local au profit de Mme Angie FRANCESCHINA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que Madame Angie FRANCESCHINA souhaite acheter un appartement de deux pièces en rez-de-chaussée avec terrasse au 3 rue du poteau logé à Crespières, d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> environ appartenant à la Commune de Crespières,

CONSIDÉRANT que deux places de stationnement lui seront également vendues,

CONSIDÉRANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :**

**DE VENDRE** un appartement de deux pièces en rez-de-chaussée avec terrasse d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> environ, sis 3 rue du poteau logé et deux places de stationnement à Madame Angie FRANCESCHINA, pour la somme de 139 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec Madame Angie FRANCESCHINA ainsi que l'acte authentique, qui seront dressés par l'étude notariale DAMBRE & SORDET basée 1 A rue de Moncel à Crespières, aux frais de l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/12/2025

Le Maire  
Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance  
Nereida LANGE

